



## NEP 9605 révisée – Obligation du CAC en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : tous engagés !

Animée par **Jean-Michel VIGNAUX**

La participation à la formation est de :

**366 € TTC Tarif INTRA**

**504 € TTC Tarif ASFOREF**

**Le mardi 21 septembre 2021**

de 9h00 à 17h30

Chez **TERRA GESTION**

259 Rue Pierre et Marie Curie – Parc d'activités  
77000 VAUX-LE-PENIL

### OBJECTIFS

En tant que commissaire aux comptes, dans une mission légale ou contractuelle, vous êtes soumis aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Cette formation vous permettra de :

- Actualiser vos connaissances relatives au dispositif réglementaire et aux acteurs de la lutte contre le blanchiment
- Aborder les problématiques d'évaluation des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme dans de vos missions et services
- Mieux intégrer les obligations de vigilance dans la réalisation de vos missions et services
- Juger quand et comment mettre en œuvre les obligations de déclaration à Tracfin
- Disposer des clés pour adapter les procédures cabinet

### PROGRAMME

Au travers de deux cas pratiques « fil rouge » la formation traite les points suivants :

- Rappel du cadre légal de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
  - Les notions de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme
  - Etat des lieux des textes applicables
  - Les difficultés d'interprétation et d'application
  - Sanctions et responsabilités du commissaire aux comptes en cas de non-respect des obligations
- Obligations de vigilance avant d'accepter la relation d'affaires
  - Mesures de vigilance : client, bénéficiaire effectif, autres éléments d'information
  - Mesures de vigilance complémentaires : Quand ? Comment ?
  - Mesures de vigilance simplifiées : Quand ? Comment ?
  - Mesures de vigilance renforcées : Quand ? Comment ?
- Obligations de vigilance au cours de la relation d'affaires
  - Vigilance sur les opérations de l'entité
  - Actualisation de l'évaluation du risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme présenté par la relation d'affaires et adaptation des mesures de vigilance
- Obligations de déclaration à Tracfin
  - Modalités de déclaration
  - Confidentialité et secret professionnel
- Obligations de conservation des documents
- Adaptation de l'organisation interne du cabinet
  - Classification des risques
  - Procédures internes indispensables pour prendre en compte les obligations de vigilance et de déclaration